

**ASSEMBLÉE NATIONALE**4 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° DN463

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

---

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après la quatrième phrase de l'alinéa 29, insérer la phrase suivante :

« Un recrutement local sera par ailleurs expérimenté en Guyane. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite proposer l'expérimentation d'un recrutement local en Guyane.

Actuellement, les forces armées en Guyane (FAG) procèdent au recrutement d'Amérindiens pour des postes de pisteurs ou de piroguiers dans des conditions insatisfaisantes. Ils peuvent être ainsi recrutés en tant que réserviste avec un engagement à servir dans la réserve de plus d'une centaine de jours - ce qui les place dans des situations bien plus précaires au regard de la situation qu'ils pourraient avoir dans l'active -, en tant que sous-officier commissionné - leur grade ne correspondant donc pas à leur fonction - ou en tant que personnel civil, - là où le statut militaire est requis.

Ainsi, le groupe LFI-NUPES propose cette expérimentation, pour éventuellement la pérenniser en Guyane mais également dans d'autres départements, régions et collectivités d'outre-mer.